

SYNTHÈSE

PROGRESSION DE LA GESTION DES MENACES PRIORITAIRES DANS LE BASSIN VERSANT DU FLEUVE WOLASTOQ/SAINT-JEAN

QUANTIFIER LES BÉNÉFICES EN MATIÈRE DE CARBONE DES MESURES DE CONSERVATION

© Shutterstock

CONTEXTE

La gestion des menaces prioritaires (GMP) est un outil décisionnel qui aide à identifier rapidement les stratégies efficaces pour la conservation en prenant en considération les coûts, les bénéfices et la faisabilité des mesures de conservation pour maximiser le retour sur investissement. La GMP priorise le rétablissement des espèces à travers des stratégies élargies comme la gestion des milieux terrestres et aquatiques, ce qui inclut la gestion de mesures comme les aires protégées et de conservation.

Étant donné l'interconnexion des crises du climat et de la biodiversité, nous pouvons être plus efficaces et efficient.e.s dans notre approche de la conservation si nous considérons les bénéfices des actions de conservation à la fois sur la biodiversité et le carbone. Les aires protégées, par exemple, peuvent agir comme des solutions climatiques basées sur la nature en évitant la conversion ou la dégradation de réserves naturelles de carbone (ce qui causerait des émissions de carbone) tout en protégeant les habitats pour les espèces.



LA GESTION DES MENACES PRIORITAIRES ET LE CARBONE

En 2020, le WWF-Canada et l'Université de la Colombie-Britannique ont publié un rapport GMP sur le bassin versant du fleuve Wolastoq/Saint-Jean afin de déterminer la meilleure façon d'allouer les budgets pour que le plus grand nombre d'espèces dans la région en bénéficient. Le rapport recommande plusieurs stratégies et mesures de conservation pour rétablir les espèces.

En 2021, pour évaluer les avantages en matière de carbone de certaines de ces mesures, le WWF-Canada a examiné leur capacité à réduire les émissions de carbone (c'est-à-dire en protégeant le carbone présent dans la nature) ou à les retirer de l'atmosphère (p. ex., en restaurant les réservoirs de carbone). Considérés conjointement, le rapport GMP et l'analyse complémentaire du carbone orientent les mesures de conservation pour favoriser à la fois la biodiversité et l'atténuation de la crise climatique.

CONSTATS PRINCIPAUX

Dans le bassin versant du Wolastoq/Saint-Jean, **6,1 Mt de CO₂e** risquent d'être rejetées d'ici 2050 si la cible d'aires protégées et de conservation (17 %) n'est pas atteinte – soit l'équivalent d'environ la moitié des émissions globales de gaz à effet de serre (GES) de la province en 2019.

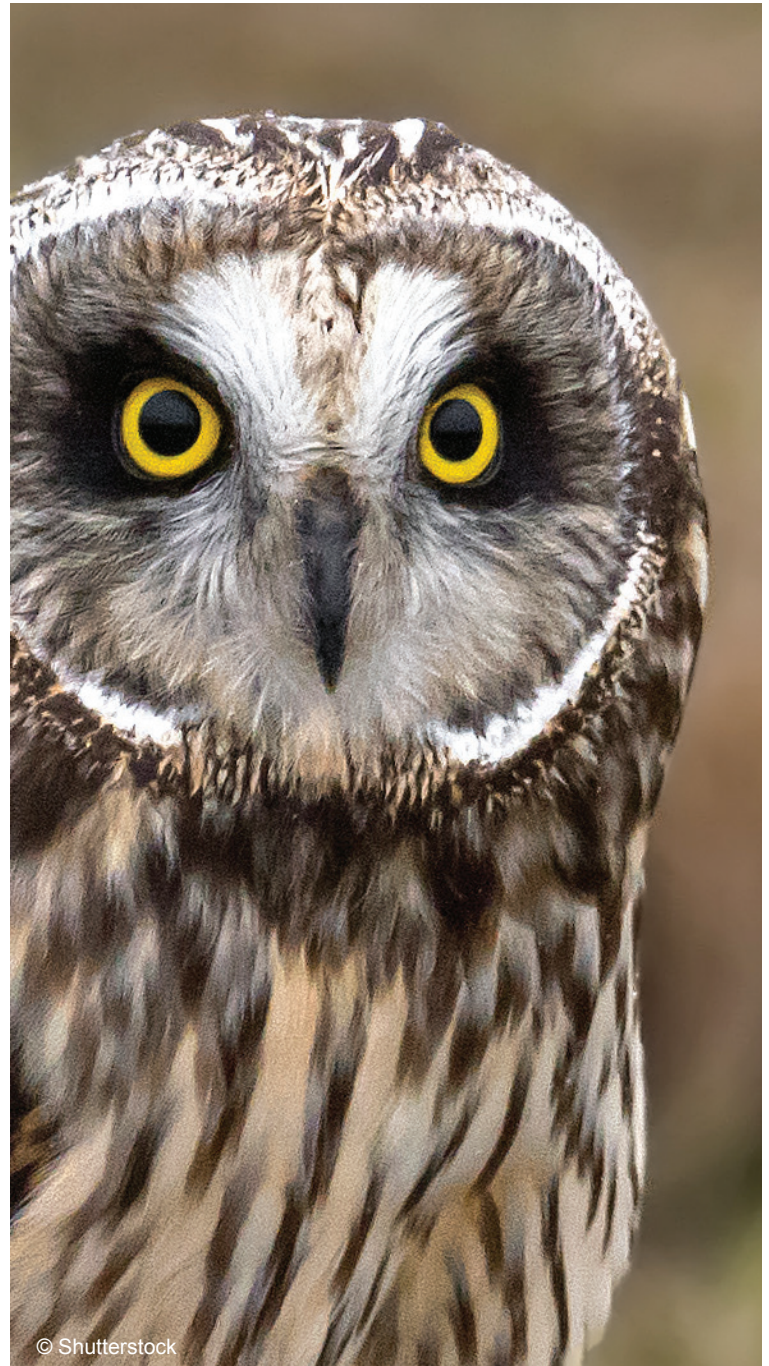
Les mesures de conservation appropriées peuvent aider à empêcher cela.

Il a été constaté que les stratégies de conservation qui devraient être les plus bénéfiques pour les espèces du bassin versant du Wolastoq/Saint-Jean (gestion terrestre et aquatique) sont aussi celles qui apporteraient le plus de bénéfices en matière de carbone – particulièrement en évitant les émissions de carbone de ces zones.

En mettant en place 15 stratégies distinctes, les gouvernements pourraient assurer le rétablissement de 40 espèces au coût de 25,8 millions de dollars par an pendant 25 ans, soit l'équivalent annuel de 33 \$ par personne au Nouveau-Brunswick.



© Jessica Currie/WWF-Canada



© Shutterstock

BÉNÉFICES EN MATIÈRE DE CARBONE

STRATÉGIE : GESTION DES TERRES

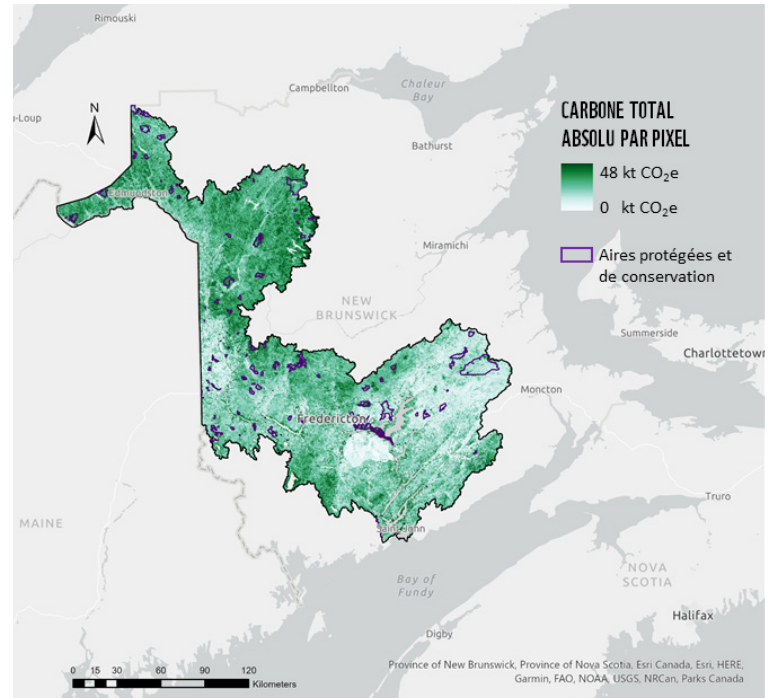
Notre analyse a examiné les bénéfices en matière de carbone de la protection et de la conservation de 3542 km² additionnels (pour un total de 17 %, ce qui est l'objectif de l'analyse GMP et coïncide avec les cibles fédérales de 2020) au sein du bassin versant du Wolastoq/Saint-Jean.

En utilisant des densités moyennes de carbone pour les zones manquant actuellement de protection, nous estimons qu'en protégeant 3542 km² d'habitats du bassin versant, un total estimé à **615 Mt de CO₂e** pourrait demeurer emprisonné dans la nature¹. C'est une quantité phénoménale de carbone, mais on anticipe que seulement une partie est vulnérable aux perturbations humaines d'ici 30 ans.

L'analyse GMP a aussi souligné le besoin de protéger les habitats d'espèces spécifiques – tout spécialement pour de rares et restreintes communautés de plantes et de lichen, ainsi que pour les maternités de chauves-souris.

En protégeant les habitats d'espèces en péril spécifiques dans le bassin versant, un total estimé de **24 Mt de CO₂e** resterait emmagasiné dans la nature.

En décembre 2020, une proportion d'un peu moins de 5 % des zones terrestres et aquatiques était désignée ou établie pour la protection au Nouveau-Brunswick, malgré l'engagement provincial d'atteindre 10 %.



L'ensemble du bassin versant possède une réserve de carbone équivalente à environ 5066 Mt de CO₂e. Il se retrouve en majorité dans le sol, les racines et les milieux humides. Les traits violets entourent les aires protégées et de conservation.

VULNÉRABILITÉ DU CARBONE

Tout le carbone emmagasiné n'est pas menacé de rejet dans l'atmosphère. Seule la protection du carbone « vulnérable » aux perturbations humaines peut être considérée comme une « émission évitée ».

Pour déterminer quelle quantité de carbone vulnérable pourrait potentiellement être relâchée si la province n'atteignait pas sa cible de 17 %, nous avons pris en considération le taux historique de conversion des terres dans la région.

Nous avons trouvé que 6,1 Mt de CO₂e risquent d'être relâchées d'ici 2050 en se basant sur les taux historiques de changement dans l'utilisation des sols, soit l'équivalent d'environ la moitié des émissions globales de GES de la province en 2019.

Ce nombre est probablement une estimation conservatrice parce qu'il ne prend en compte que la conversion des terres, et non la dégradation (p. ex., les coupes forestières), ce qui augmente aussi les quantités de carbone vulnérable dans la région. **En atteignant la cible de 17 %, nous pourrions éviter l'émission de 6,1 Mt de CO₂e dans l'atmosphère.**

STRATÉGIE : GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES

Les politiques et réglementations en vigueur en matière de milieux humides ne s'appliquent qu'à ceux du bassin versant du Wolastoq/Saint-Jean qui sont provincialement significatifs, contigus à un cours d'eau ou plus grands qu'un hectare. Les autres manquent de protection réglementaire adéquate. Cela veut dire que la santé des petits milieux humides n'est pas protégée en dépit de leur importance pour les espèces. C'est particulièrement important au Nouveau-Brunswick, où se trouvent de nombreux petits milieux humides dont la contribution en carbone pourrait être substantielle s'ils sont perturbés.

Les milieux humides couvrent environ 5 % du Nouveau-Brunswick et stockent une quantité disproportionnée de carbone du sol. Leur perturbation peut affecter la régulation mondiale du climat. En protégeant tous les milieux humides cartographiés au sein du bassin versant du Wolastoq/Saint-Jean, nous pouvons nous assurer qu'un total estimé de **32 Mt de CO₂e** reste séquestré dans ces habitats importants¹.



ÉTAPES SUIVANTES

Si l'analyse de Gestion des menaces prioritaires a d'abord mis un plan en œuvre dans le bassin versant du Wolastoq/Saint-Jean pour répondre à la perte de biodiversité, plusieurs des stratégies et des mesures identifiées peuvent aussi apporter des bénéfices en matière de carbone. En arrêtant la perturbation et la dégradation des écosystèmes, nous pouvons nous assurer que le carbone des écosystèmes demeure dans la nature. En protégeant les endroits appropriés – ceux où se trouvent de grandes réserves de carbone et des espèces en péril – nous pouvons rehausser notre impact actuel et futur sur la conservation.

¹ Cette valeur représente le potentiel maximal d'émissions évitées du carbone présentement emmagasiné (c'est-à-dire qu'elle ne prend pas en considération le carbone additionnel séquestré au fil du temps grâce à la protection) et ne prend pas en compte la vulnérabilité du carbone (due à la conversion ou à la dégradation des terres), ni le potentiel de perturbation humaine (puisque la protection ne garantit pas entièrement que les écosystèmes seront à l'abri des pressions d'origine humaine).

Le travail de Gestion des menaces prioritaires dans le bassin versant du fleuve Wolastoq/Saint-Jean est soutenu par de généreux donateurs, dont font partie la Fondation Patrick et Barbara Keenan ainsi que Pêches et Océans Canada à travers le Fonds de la nature du Canada pour les espèces aquatiques en péril.